



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 25 novembre 2022

AESH : pour un vrai statut de la Fonction publique, continuons le combat !

La proposition de loi de la Nupes visant à fonctionnariser les AESH n'a pas pu être étudiée aujourd'hui à l'Assemblée nationale au cours de la « niche » parlementaire. SUD éducation avait été auditionné avec les autres organisations syndicales au sujet de cette proposition de loi et se réjouissait que nos revendications soient portées à l'Assemblée nationale : un statut de fonctionnaire, la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement, un salaire décent.

Cette proposition de loi répond à un besoin urgent, celui de sortir de la précarité les 132 000 AESH qui assurent quotidiennement l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'école, mais aussi à la nécessité de rendre ce métier plus attractif. L'Éducation nationale peine à recruter en raison des bas salaires et du manque de reconnaissance que subissent ces personnels.

Le texte présenté aux organisations syndicales avait déjà été vidé de son contenu lors de son étude en commission par le groupe Renaissance qui avait remplacé la fonctionnarisation par la possibilité d'un passage en CDI au bout de 3 ans et non 6.

Cela ne répond pas aux préoccupations des AESH qui, faute de véritable statut de la Fonction publique, subissent les temps incomplets et les salaires incomplets imposés.

Lors de la séance de question au gouvernement à l'Assemblée nationale mardi 22 novembre, le ministre Ndiaye a démontré qu'il ne connaissait strictement rien aux problématiques des AESH, enchaînant les contre-vérités en vue de contrer la proposition de loi. Autant de mépris est inadmissible !

SUD éducation appelle les personnels à se mobiliser et à maintenir la pression afin de contraindre le gouvernement à créer un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation revendique :

- la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou·tes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;
- l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
- l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;
- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;
- la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent·es ;
- un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.